

## Sauvetage côtier – Accident lors d'un saut depuis un rocher

### Mots clefs

Sauvetage côtier – SAV – saut droit – chute de hauteur – formation – FMPA - mer – fracture – accident grave

### Rappel sommaire des faits

Date de l'accident : juin 2021

Heure : 14h40

- Contexte : Accident survenu : de jour
- Météo : sec - ensoleillé – mer calme de coefficient 72-73
- Circonstances : FMPA SAV

### Résumé des faits :

En juin 2021, une FMPA SAV rassemblant des SAV 3, SAV 2 et SAV 1 de 5 centres est organisée en secteur côtier sur 8 heures. Plusieurs ateliers sont organisés, chacun attribué à un SAV3 pour l'animation, et surveillés par 1 à 3 autres SAV3 présents. La matinée permet d'aborder une reconnaissance de grottes en falaises, des techniques de nage, des repères géographiques spécifiques au secteur. Après le déjeuner, le groupe travaille sur un atelier de navigation dans le secteur maritime, associé à un atelier d'apnées courtes et de nage. A l'approche d'une zone destinée à un atelier d'abordage de roches, il est proposé de réaliser, sur la base du volontariat, un saut droit à partir d'un rocher connu pour cet exercice par quelques formateurs SAV3 et stagiaires SAV1 et SAV2 qui y ont déjà pratiqué le saut droit en formation SAV. Une reconnaissance de la profondeur disponible est réalisée et la position de saut est démontrée, bien droit, le regard vers l'horizon, bras croisés et mains sur les épaules. Quatre sapeurs-pompiers réalisent leur saut d'une hauteur d'environ 15 mètres sans difficulté particulière, sauf pour un sapeur-pompier qui se réceptionne de manière imparfaite sans conséquence. Le cinquième sapeur-pompier saute après un temps d'hésitation lié à une appréhension sur la hauteur du saut. Il porte une combinaison de double épaisseur 2\*7mm avec chaussons et gants fins. Il arrive au contact de l'eau bien droit mais avec un bras écarté du corps. A son retour en surface après la phase d'immersion, il fait le signal de détresse spécifique aux spécialistes SAL et se plaint de douleurs ressenties au niveau des côtes. Il est rapidement pris en charge par l'équipe BLS présente en sécurité à proximité puis dirigé à terre pour prise en charge en VSAV et hospitalisation.

## Illustrations

Point de départ du saut droit



## Conséquences

### Bilan humain

Interne au service : 1 sapeur-pompier (SPP-SPV) blessé au dos par fractures de 2 vertèbres D9 et D10 – arrêt initial de 3 mois après opération – pas ou peu de séquelles prévisibles indiquées à ce jour par le corps médical 12 agents impliqués, choqués psychologiquement – suivis par le SSSM pour soutien psychologique	Extérieur au service :  <i>néant</i>
--	--

### Bilan matériel

Interne au service : <i>néant</i>	Extérieur au service : <i>néant</i>
--------------------------------------	--

## Analyse

Fait(s) générateur(s) le(s) plus probable(s)

**La hauteur de saut et une position d'entrée dans l'eau inadaptée liée à une expérience de saut limitée pour l'agent apparaissent être les deux principaux facteurs à l'origine de l'accident.**

Facteurs	Aggravants ou défavorables	Atténuants ou favorables
Humains	Peu d'expérience de saut (l'agent avait réalisé 2 sauts de 5 à 6 m)	Agent en bonne santé et physiquement apte aux activités SAV et SAL
Organisationnels	Absence de progressivité dans les sauts Ecart de compétences entre SAV3 expérimentés et autres SAV  Absence de planning formalisé et saut non prévu initialement  Absence de lien entre programme de FMPA et saut réalisé  Pas de responsable pédagogique formellement désigné	Vérification de la zone d'immersion  Sécurité du saut assurée en permanence par un SAV 3 + 1 BLS  Présentation de la position de saut
Techniques	Pas de moyen de relevage et d'immobilisation axe tête-cou-tronc	Absence d'accessoires palmes, masque, tuba
Environnementaux	Hauteur de saut de 15m, liée à la marée basse et au coefficient  Collectif rassurant  Conditions météorologiques idéales pour réaliser des sauts mais inadaptées pour respecter le programme FMPA prévu  Site intéressant pour un atelier de saut droit mais inadapté à marée basse (hauteur de saut élevée, accès par mer limité et à risques)	Hauteur d'eau suffisante et sans dangers pour recevoir le saut réalisé  Mer calme facilitant le retour de l'agent blessé à terre  3 SAV3 présents très expérimentés en sauts droits

## Réaction(s) immédiate(s)

**Arrêt de l'atelier puis de la journée de formation dès l'accident**

**Organisation d'un débriefing technique et psychologique dès le lendemain de l'accident**

**Déclenchement d'une enquête CHSCT avec information du secrétaire CHSCT**

**Limitation des sauts droits à une hauteur de saut de 3 mètres dans l'attente des conclusions de l'enquête CHSCT**

**Consigne de désigner nominativement un SAV 3 responsable de chaque journée de FMPA SAV**

**Consigne de formaliser le programme et le contenu des activités avant chaque journée de FMPA, en intégrant les éventuelles adaptations nécessitées par les conditions météorologiques ou d'autres contraintes dans le programme retenu.**

## Mesures de prévention

**Organisation :**

- **Organiser les FMPA SAV par bassin**
- **Associer les référents SAV à la conception du programme de FMPA SAV**
- **Diffuser de manière plus efficace et large le programme FMPA SAV aux personnels SAV**
- **Envisager une FMPA spécifique aux SAV3**
- **Optimiser les temps de formation en travaillant sur des journées de 8 heures**
- **S'inspirer du fonctionnement de la spécialité SAL**
- **Identifier un SAV3 responsable de chaque journée de FMPA SAV**
- **Garantir la présence de 2 BLS minimum réglementairement armés pour toute formation SAV**
- **Définir un parcours de tutorat pour amener les nouveaux SAV3 à l'autonomie dans l'encadrement de formations SAV1 et SAV2**
- **Formaliser la possibilité et les limites de réalisation de sauts droits, limités à 6 mètres maximum**
- **Définir une progressivité dans l'apprentissage et le maintien des acquis pour la réalisation de sauts droits et maintenir la procédure de sécurisation de la zone de saut**

**Equipements techniques :**

- **Doter chaque embarcation d'un filin lesté permettant d'apprécier la hauteur réelle d'un point de saut**
- **Tester un dispositif de relevage de victime à l'eau par un filet fixé au bord des BLS**
- **Tester un moyen d'immobilisation adapté aux BLS**

**Gestion des accidents :**

- **En cas d'accident touchant un sapeur-pompier, appliquer les règles de prise en charge applicables à toute victime**
- **Garantir la remontée d'information au CROSS concernant tout accident en mer**
- **Définir une procédure de gestion des situations d'accidents adaptée pour les activités SAV**
- **Adapter et rediffuser la procédure de gestion des accidents graves**
- **Améliorer le suivi assuré au niveau du soutien psychologique**